

La déclaration des revenus 2021

**QUOI DE NEUF
À DÉCLARER ?**



IMPOTS.GOUV.FR
L'impôt s'adapte
à votre vie

Remise à la poste échelonnée des déclarations
entre le 6 et le 27 avril. Déclaration papier supprimée
pour les foyers ayant déclaré en ligne en 2019 et en 2020.

IMPOTS.GOUV.FR

L'impôt s'adapte
à votre vie

Déclaration en ligne obligatoire
sauf pour les foyers non équipés d'ordinateur.

En Haute-Savoie, déclarez vos revenus de 2020 avant le :

- ▶ 20 mai 2021 (déclaration papier)
- ▶ 8 juin 2021 (déclaration sur impots.gouv.fr)

Permanence fiscale à Cruseilles, dans les locaux
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
268 route de Suet

Judi 20 mai 2021

8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 30

sur rendez-vous uniquement

Prise de rendez-vous par téléphone : 04 50 08 16 16

*Pour
toute
question,
contactez-
nous :*



Par messagerie :



Votre espace particulier

dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr



Par téléphone du lundi au vendredi :

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

de 8h30 à 19h